

...

3. Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, Maire :

En introduction, Mme le Maire résume la réponse donnée par Mme Viviane Musumeci, cheffe du service Prévention-Sécurité, à Mme Hochuli. Il y a eu une confusion de sa part, à savoir que l'arrêté pris par l'anciennement DGM permet à tout un chacun, habitant de la Gradelle, d'acquérir un "macaron". Mais, bien entendu, le périmètre de la Gradelle en tant que tel n'est pas mis en zone bleue.

Mme le Maire passe ensuite à ses communications.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Nouvel arrêté de la DGT du 7 janvier 2014

Vous avez toutes et tous reçu de nombreuses informations concernant la publication du nouvel arrêté. La deuxième étape des travaux du groupe de suivi « macarons » a commencé et consiste à évaluer la pertinence du nombre de zones et de leur découpage.

Dans ce cadre, pour un premier échange d'idées et de constats, la commission Sécurité recevra en date du 4 février prochain les membres du groupe de suivi, ainsi que Mme Hanane Arnaud, directrice administrative et financière de la Fondation des parkings.

Police municipale

Suite à une augmentation des réquisitions dans le domaine de la circulation routière, notamment en lien avec les chantiers existants, ainsi qu'avec la mise-en-œuvre des mesures anti-transit à Conches, une nouvelle réflexion a été menée au sein du service, afin de réadapter les horaires de notre police municipale à l'évolution de la réalité du terrain et des besoins de nos communiers.

Les statistiques des cambriolages indiquent, par ailleurs et comme nous le rappelle régulièrement le poste de Chêne, que c'est entre 17 et 19 heures que se situe la tranche-horaire « à risques » la plus noire en matière de cambriolages. Cette dernière nécessite donc une présence dite « dissuasive » de nos APM.

Donnant suite à cette analyse et à ces divers constats, notre Conseil administratif a validé, l'horaire suivant, qui figure bien évidemment également sur notre site Internet :

1. Horaires hivernal : janvier, février, mars, novembre, décembre
 - du lundi au jeudi : 07h00-18h30
 - vendredi : 07h00-22h30.
2. Horaire estival : avril, mai, juin, juillet, août septembre, octobre
 - du lundi au jeudi : 07h00-18h30
 - vendredi : 07h00- 22h30
 - samedi : 14h00-23h00.

Axes prioritaires en matière de prévention et sécurité 2014

La connaissance de plus en plus pointue, associée désormais à un certain recul temporel, des problèmes sécuritaires de notre Commune de la part de notre service, nous a amené à définir les axes prioritaires suivants pour 2014 :

- **Cambriolages** : Les statistiques de décembre signalent une tendance à la recrudescence des cambriolages sur notre Commune ; cette tendance semble se confirmer, voire s'être accentuée ces derniers jours, le rôle de notre police municipale consiste donc avant tout à assurer une présence dissuasive, ainsi que de la prévention par une communication directe avec nos communiers ayant subi un cambriolage ou une tentative de cambriolage. Un rappel des mesures de prévention à prendre pour sécuriser au mieux son habitation est également effectué à cette occasion. Il conviendra néanmoins d'analyser au sein de la commission concernée, l'impact sur les cambriolages d'une illumination, modeste, voire très modeste, sur les chemins publics communaux, adjacents à nos grands axes.
- **Contrôles de circulation** : les problèmes de sécurité routière ont toujours constitué une préoccupation importante pour notre Commune, traversée par de grands axes routiers. Cette préoccupation s'est intensifiée en relation avec l'augmentation du trafic de transit, ainsi que la pression exercée sur le territoire de par la présence d'importants chantiers. Durant la période du 14 novembre 2013 au 29 janvier 2014, ce sont ainsi pas moins de 16 contrôles de circulation qui ont été effectués par notre police. Des contrôles réguliers à la Gradelle sont également effectués, afin d'y réprimer le stationnement des non-riverains.
- **Respect des espaces publics et luttes contre les tags** : en 2014, nos axes prioritaires dans ce domaine consisteront à poursuivre voire à intensifier nos campagnes "Façades nettes", lesquelles offrent la possibilité, pour les propriétaires de bénéficier de bons incitatifs annuels de CHF 500.-, de démarches administratives facilitées, ainsi que de dépôt de plaintes pour dommages à la propriété, sans devoir se déplacer de leur domicile.

PRÉVENTION JEUNESSE

L'année 2013 aura été celle du développement d'un nombre important d'actions et mesures de prévention dans le domaine jeunesse, notamment grâce à l'intensification du partenariat entre notre service Prévention et sécurité, dans son ensemble et l'équipe TSHM-Trois-Chêne.

L'action positivement médiatisée, *Lâche pas ton pote*, de prévention de consommation d'alcool et de respect des espaces publics par les pairs, a été lancée le 9 juin par une fête intergénérationnelle au parc Stagni et sera répétée cette année.

En 2013, des jeunes ont travaillé pour notre Commune, par le biais de contrats "petits jobs" et/ou "chantiers éducatifs" pour un total de plus de 560 heures.

Ces heures ne comprennent pas la réalisation des cendriers dans le parc Stagni, que des jeunes ont créé, il convient de le rappeler, bénévolement, en échange de cours de poterie que nous leur avions offerts.

Selon les intervenants et les jeunes eux-mêmes, ces opportunités que nous leur octroyons contribuent également au développement d'un climat de respect dans les espaces publics; bien que notre but premier demeure avant tout d'offrir des opportunités d'intégration, au sens large, pour les jeunes eux-mêmes.

PETITE ENFANCE / JEUNESSE

J'ai reçu récemment quatre jeunes de Thônex, membres actifs du Parlement des Jeunes de cette commune. Ces derniers m'ont fait part de leur souhait de l'ouvrir aux jeunes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries âgés de 15 à 25 ans, partant du principe que leur réalité est intercommunale.

Dès lors, leur projet consiste à dissoudre le Parlement des Jeunes de Thônex au profit de la constitution d'un Parlement des Jeunes Chênois d'ici à septembre 2014.

À cet égard, ils sont notamment invités à participer à la réception des jeunes citoyens qui aura lieu le 24 février prochain au Nouveau Vallon, à 17 h 45, réception pour laquelle vous recevrez tous une invitation. Des représentants de ce parlement devront être reçus par la commission Jeunesse au cours d'une prochaine séance, afin qu'ils puissent expliquer leur projet et leurs besoins.

Une rencontre avec des représentants de l'Armée du Salut a eu lieu le 13 janvier dernier afin d'entamer des négociations concernant l'éventuel rachat du bâtiment abritant l'Espace de Vie Enfantine « La Maternelle ». A teneur de l'expertise que nous a transmise l'Armée du Salut, la valeur de la parcelle et des bâtiments qui s'y trouvent s'élève à CHF 4,5 millions. Le Conseil administratif a confié un mandat spécialisé en vue d'obtenir une contre-expertise. Le Conseil municipal sera bien évidemment informé du suivi de ce dossier.

La commission Jeunesse a proposé de retenir comme thème de la Fête des Promotions 2014 « les produits du terroir », ceci en lien avec le thème international 2014 qui est celui de l'agriculture.

Les « journées citoyennes » auront lieu lors des matinées des 7 et 8 avril pour ce qui concerne les visites des services communaux et le 10 avril pour une « séance du Conseil Municipal » avec les classes de 7P. Retenez donc d'ores et déjà cette date.

AFFAIRES SOCIALES

La traditionnelle soirée de Noël au profit des résidentes de la fondation « Au Cœur des Grottes » du mardi 17 décembre 2013, à la salle communale, a été une vraie réussite. Elle a permis d'offrir une belle parenthèse récréative, dans un parcours de vie parfois difficile, à quelques septante femmes, enfants et accompagnants du foyer.

CULTURE

Les éléments à venir

En ce moment même, et depuis mardi soir, la salle communale accueille Théâtrochamp pour ses représentations du spectacle « *Virginie ou si le silence n'était pas d'or...* », conte musical, joué par des adolescents, traitant des violence sexuelles. Ils se produiront jusqu'au dimanche 9 février inclus. Des invitations sont à disposition des membres du Conseil municipal.

Le Festival Antigel, que nous soutenons financièrement à l'instar de 18 autres communes, débutera ce samedi 1^{er} février. Trois manifestations sont prévues sur le territoire chênois avec, entre autres, deux concerts au Temple de Chêne-Bougeries : Keaton Henson, le vendredi 7 février, et Suzanne Vega, le samedi 15 février.

Les 6, 7 et 8 février, s'organiseront des promenades urbaines radioguidées sur les Trois-Chêne, projet insolite d'une exploration urbaine et d'une expérience contemplative, sensorielle et ludique. Cette balade dure une heure et demie.

Puis, nous aurons plaisir à retrouver la Compagnie des croquettes pour son festival de marionnettes qui accueillera spectacles et ateliers le week-end des 8 et 9 mars à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Association Le 4C

L'assemblée générale constitutive de l'association Le 4C a eu lieu le 27 novembre 2013. Nos délégués sont M. Flávio Borda d'Agua, M. Florian Gross et moi-même.

Mme Isabelle Aldenkortt-Bourqui a été engagée, sur la base d'un contrat de droit privé, en qualité de secrétaire de l'association, ceci avec un taux d'activité pour le moment fixé à 30 %. Pour le reste, j'ai participé, mercredi 15 janvier 2014, à la première séance du Comité de l'association du 4C, dont M. Pierre Debarge, conseiller administratif de la commune voisine de Chêne-Bourg, a été désigné président.

Par ailleurs, une proposition a été faite par la commune de Thônex, concernant la mise à disposition de locaux dans la villa dite « Vincent », située en face de la salle Louis Valencien, en faveur des « Éditions Chênoises » et de l'association du 4C.

Ainsi, deux bureaux et une salle de conférence seraient proposés pour un loyer mensuel de CHF 500.- par commune.

Dernière chose : ce n'est pas une communication, c'est une interrogation.

Vous avez pu lire hier dans la Tribune de Genève des informations et des déclarations concernant le cinéma Forum. Sachez que le Conseil administratif n'est absolument pas au courant de ce dossier, qu'il n'a jamais vu une quelconque demande d'autorisation de construire, si ce n'est il y a environ deux ans, une requête en autorisation pour une salle de billard. Contrairement à la teneur de l'article cité, le Conseil administratif n'a pas été approché. Mme Grandjean-Kyburz est néanmoins très intéressée puisqu'on parle de salles qui pourraient être affectées à la commune de Chêne-Bougeries. M. Rappaz étant cité dans cet article, il pourrait peut-être donner quelques informations.

Le président, avant de passer la parole à M. Karr, tient à saluer un public fort nombreux ce soir et il profite de lui souhaiter une bonne année 2014.

Le président passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

TERRITOIRE

J'aimerais vous parler du Grand Projet Chêne-Bourg/Chêne-Bougeries, ensuite du Village de Chêne-Bougeries, puis de divers autres dossiers.

Concernant l'état d'avancement du Grand Projet Chêne-Bourg/Chêne-Bougeries, bon nombre d'entre vous ont assisté à la séance d'information publique, sous forme de « table ronde », qui a eu lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier, lundi 2 décembre 2013, de 18 h 00 à 22 h 00, ceci sous les auspices des représentants du Département de l'urbanisme en charge du dossier. Le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), nouveau nom du département, fera un retour des remarques exprimées par les participants sous forme de synthèse.

Dans le processus d'élaboration du secteur prioritaire, un premier contact entre les mandataires du secteur Chevillarde a été réalisé durant le mois de décembre 2013 avec la direction des grands projets et l'urbaniste de la commune, afin que le projet converge dans les principes qui ont été élaborés par l'équipe des mandataires du Grand Projet. Vous avez dans les secteurs Chevillarde et Pommière des visions qui sont données par l'urbanisme d'Etat et des visions données par les propriétaires et leurs architectes mandataires.

L'objectif consiste à arriver à un plan qui fusionne ces visions, tâche assez ardue. Je vous informe que le but que l'Etat s'est fixé est que nous arrivions lors de la séance du comité de pilotage qui aura lieu le 24 juin à un plan guide – version I. C'est sur la base de ce plan que nous aimerais arriver à une réintégration du plan directeur communal dans le plan directeur cantonal 2030. L'idée consiste donc à faire converger trois documents, le plan directeur cantonal, qui a été soumis au Conseil fédéral, le plan directeur communal, qui a été adopté par ce Conseil, et le plan-guide mentionné précédemment, lequel lie ces deux documents. Ces documents seront soumis à votre Conseil en temps voulu.

Le 17 décembre 2013 a eu lieu une séance de la DIRPRO, toujours en lien avec le Grand Projet.

À cet égard, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que les représentants du DALE adoptent une logique quantitative et visent à obtenir de nouveaux potentiels à bâtir de la part des mandataires que nous avons désignés conjointement avec le canton. Nous avons choisi avec la commune de Chêne-Bourg des mandataires qui sont dans une vision plus qualitative alors que le canton se situe dans des dimensions avant tout quantitatives. Ce dernier prévoit notamment pour autant que faire se peut un indice qui dépasse parfois 1.5 et pouvant même aller jusqu'à 1.8 en anticipation de la loi qui est actuellement attaquée par référendum. Ceci est de toute première importance pour Chêne-Bougeries, car notamment, contrairement à ce qu'on dit, cette loi permettrait également de modifier les PLQ déjà existants et permettrait par exemple des surélévations. Donc, prudence oblige, le Conseil administratif reste très attentif à la dimension quantitative dans le cadre du Grand Projet.

Concernant la problématique de la Voie verte CEVA, un courrier des magistrats des trois communes chênoises en charge du dossier, a été adressé à M. Luc Barthassat, conseiller d'État en charge du DETA. Ce courrier rappelait, entre autres, notre position consistant à considérer la Voie verte CEVA comme un axe de mobilité douce cantonal.

Nouvelle plus réjouissante, concernant le dossier du village de Chêne-Bougeries. Nombre d'entre vous ont participé – et je vous en remercie très vivement – à une visite du village de Chêne-Bougeries, anticipant la demande du Bureau de se rendre sur site pour juger des objets. Une visite a donc eu lieu le 30 novembre 2013 au matin, avec pour guide M. Philippe Vasey, mandataire de la commune et du canton. Ce jour-même, le Conseil administratif a reçu M. Vasey, accompagné de M. Yannos Ioannides, mandataire pour la partie financière du projet, pour une présentation de l'état d'avancement du dossier circulant en enquête technique dans le cadre de la demande d'instruction d'un plan de site. On peut dorénavant parler du plan financier avec des hypothèses préliminaires permettant de déterminer la manière de rentabiliser cette "affaire" qui représente un montant important pour les finances communales.

Une présentation détaillée de ce dossier sera faite aux membres de la commission Territoire, lors de la séance prévue lundi prochain 3 février.

MOBILITÉS–NATURE–ENVIRONNEMENT

J'aimerais vous informer que la direction générale des transports (DGT) a d'ores et déjà délivré un accord de principe favorable à la demande d'itinéraire cyclable de contournement par le chemin du Pont-de-Ville. Cela permet d'affirmer que nous avons eu une concertation avec la DGT concernant précisément le Village. Cette dernière approuve le principe de circulation dans le Village, après le refus de l'Etat d'entrer en matière sur la poursuite de la construction d'arcades qui avait été examinée par nos mandataires. Les flux de circulation à l'horizon 2020/2030 ont été validés comme étant compatibles, pour autant qu'on déplace les arrêts de tram en dehors du Village. Donc, le dispositif se met peu à peu en place. Le contournement cyclable, ce que M. Karr nomme la « voie express cyclable » passera par le chemin de Pont-de-Ville et permettra de traverser plus rapidement le village que si l'on attendait sagement dans la file en risquant de se faire écraser.

Ce projet, dessiné par Urbaplan SA, mandataire, sera prochainement mis à l'enquête publique dans le cadre plus général du dossier MEP/Village.

Nous connaissons également une évolution dans le dossier "mobilité" du Village concernant les arrêts et le positionnement des rails. Dans un premier temps, il n'était pas prévu que les rails bougent ; mais il s'avère que l'usure de ces derniers est telle que les TPG demanderaient éventuellement à les remplacer. A cela, la commune répond que, quitte à remplacer les rails, autant les déplacer. Une étude va donc être lancée dans ce sens et cette réflexion pourrait très certainement conduire à une redistribution de l'espace public dans le village. Toutefois, il s'agit là d'une procédure fédérale assez longue.

FEU - PC

Le Conseil administratif a accepté, sur proposition du Commandant la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries, la démission du sapeur Fabrice Herold.

Sur proposition toujours du Commandant de la Compagnie 21, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 9 janvier, de nommer, au grade de Caporal, le sapeur Maïko Riva.

ÉTAT CIVIL

Vu les effectifs particulièrement réduits de l'office d'état civil Chêne-Bougeries-Voirons, ceci en raison du congé maternité de deux officières, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 23 janvier, d'adapter temporairement les horaires dudit office jusqu'à fin mars 2014.

En conséquence, les bureaux d'état civil seront temporairement fermés au public les jeudis.

Cette information a, bien évidemment, été relayée auprès des trois communes partenaires de l'arrondissement, et a fait l'objet d'une annonce auprès de la Direction cantonale de l'état civil, ainsi, bien évidemment, que sur notre site www.chene-bougeries.ch.

Pour le surplus, une information sera publiée dans la prochaine édition du journal « Le Chênois ».

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Mes communications relatives au domaine des bâtiments et des infrastructures seront relativement brèves, dans la mesure où la plupart des objets soumis à délibération de votre Conseil ce soir relèvent de ce dicastère, et ont fait l'objet de présentations détaillées en séance de commissions, au cours des deux derniers mois.

Cela étant, je souhaite signaler que les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont été informés dans le détail, lors de leur séance du 9 décembre 2013, du rapport d'expertise relatif à la structure et au fonctionnement de la piscine du groupe scolaire du Belvédère, par M. Jacques Schär, représentant du bureau d'architectes Schär et Sjöstedt, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de confier mandat à la société Amsler Bombelli et Associés SA, concernant une étude relative aux collecteurs situés dans le secteur Grange-Canal/Tulette, ceci pour un montant arrêté à CHF 91'800.- TTC, étant précisé que la maîtrise d'ouvrage sera assumée par la commune voisine de Cologny, le projet concernant les deux communes.

Le Conseil administratif a également décidé de procéder à des travaux de remise en conformité et d'assainissement des nourrices et conduites situées dans le local technique du bâtiment du service des Parcs & Promenades, ceci pour un montant arrêté à CHF 14'833.80 TTC.

Donnant suite à un courrier de l'anciennement DGEau, le Conseil administratif a décidé de confier mandat à la société Buffet - Boymond SA, concernant une étude relative à la mise en

séparatif des collecteurs privés situés dans l'assiette du chemin des Sureaux (PLQ Jules-Cougnard n° 29'491 – construction de deux immeubles de logements – DD 104'728), ceci pour un montant arrêté à CHF 16'200.- TTC.

Et pour conclure dans le domaine des bâtiments, je vous signale encore que le Conseil administratif a décidé d'attribuer un mandat à la société Aces Building Sàrl, en vue de l'établissement d'un avant-projet relatif à une valorisation des combles du bâtiment situé 130, route de Chêne, immeuble relevant du patrimoine financier communal, ceci pour un montant arrêté à CHF 26'136.- TTC.

Les résultats de cette étude seront bien évidemment communiqués, à réception, aux membres de la commission.

SPORTS

En marge de la problématique de l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse destinée à la patinoire du Centre Sportif de Sous-Moulin, objet figurant également à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir, je souhaite vous informer du fait que les comptes non encore audités, du dernier trimestre 2013, du CSSM, font apparaître un « excédent » d'environ CHF 130'000.-.

FINANCES

Suite à la clôture des comptes de la fête des cent ans de l'école de Conches, l'association des intérêts de Conches a rétrocédé un montant de plus de CHF 7'000.- à la commune. Son président, M. Didier Urfer en a été remercié.

PERSONNEL

Une rencontre a eu lieu, le 25 novembre 2013, avec les membres de la commission du personnel afin de leur présenter l'état d'avancement du dossier relatif à l'élaboration d'une nouvelle grille des traitements, basée sur le descriptif de fonctions et l'évaluation des prestations des collaboratrices et collaborateurs, ceci en présence de Mme Christelle Quéméneur, mandataire externe spécialisée de la société HKP.

Une présentation similaire a, d'ailleurs, été faite à l'ensemble du personnel communal le mercredi 4 décembre 2013.

Pour le reste, les discussions avec la commission du personnel se poursuivent, concernant la teneur d'un protocole d'accord à conclure entre le Conseil administratif et cette dernière. Une prochaine rencontre est, d'ailleurs, prévue à ce sujet lundi matin 3 février.

Prenant acte de la démission, au 28 février 2014, de Mme Stéphanie Hopkins, auxiliaire de sécurité, une annonce d'ouverture de poste à 60 % est récemment parue dans la presse locale et régionale ; laquelle a également publié, suite au vote du budget communal 2014 par votre Conseil, deux autres annonces d'ouvertures de postes, l'une de jardinier-ère au sein du service des Parcs et Promenades, et l'autre d'assistant-e gestionnaire GRH à 40 %.

Le Conseil administratif a également décidé, lors de sa séance du 28 novembre 2013, sur proposition de mon collègue M. Jean-Michel Karr, d'engager M. Sébastien Casoni, en qualité

d'architecte urbaniste, ceci sur la base d'un taux d'activité provisoirement fixé à 90 %, étant, toutefois précisé que M. Casoni a pris ses fonctions au début du mois de décembre déjà, sur la base d'un taux d'activité réduit à 50 % pour ce qui concernait la fin de l'année 2013.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 5 décembre 2013, de recourir aux services de Mme Florence Hirsbrunner, en qualité de secrétaire ad interim du Conseil municipal, ceci sur la base d'un taux d'activité fixé à 50 % depuis le lundi 6 janvier, puis à 80 % dès l'arrêt de travail de la titulaire actuelle du poste.

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a accepté la démission, avec effet au 31 janvier 2014, présentée par Mme Ines Simoes Carrhino, aide-comptable.

À cet égard, le Conseil administratif a décidé de confier les tâches exercées par Mme Simoes Carrhino, aux mandataires spécialisés Chavaz SA et Horizon VSC ; étant encore précisé que la problématique de la taxe professionnelle communale (TPC) fera l'objet d'un mandat ad hoc, sur la base d'une attribution de gré à gré après appel d'offres sur invitation, auprès de trois mandataires distincts.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 12 décembre 2013, et sur proposition de ma collègue Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, d'engager M. André Maranca, en qualité d'APM avec le grade de Caporal, ceci à partir du 1^{er} février 2014.

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Mireille Oberson, en qualité d'officière d'état civil au sein de l'arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voirons, sur la base d'un taux d'activité fixé à 80 %, ceci à partir du 1^{er} avril 2014.

Par ailleurs, lors de cette même séance, le Conseil administratif a également décidé d'engager Mme Maïka Bertocchi, en qualité de secrétaire au sein de ce même arrondissement d'état civil, sur la base d'un taux d'activité fixé à 80 %, ceci pour la période comprise entre le 1^{er} mars et le 31 août 2014.

En raison de la prolongation du congé maladie d'un collaborateur du service Routes et Cimetière, le Conseil administratif a décidé d'étendre, jusqu'à la fin février 2014, le contrat à durée déterminée liant Chêne-Bougeries à M. Duriaux, employé temporaire recruté par l'intermédiaire de l'Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi.

Dans l'attente de l'engagement d'un-e collaborateur-trice supplémentaire au sein du service des Parcs et Promenades, le recrutement temporaire d'un jardinier au sein de ce service est en cours auprès d'une agence de placement.

Et pour conclure ce long chapitre consacré au personnel communal, je soulignerai encore que le Conseil administratif a retenu, sur la base des dernières statistiques de l'OCSTAT, un taux de renchérissement 2014 de 0.1 %. Cette information a été dûment transmise à la CAP.

Suivi des recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport d'audit de gestion et de légalité des principaux processus RH au sein de l'administration de Chêne-Bougeries

Donnant suite aux recommandations de la Cour des comptes dans son rapport d'audit n° 68, le Conseil administratif a :

- Adopté une directive relative à la fixation du traitement initial des membres du personnel communal.
- Décidé de passer contrat avec la société ERGOrama SA, pour ce qui concerne l'application de la directive CFST n° 65 08, relative aux MSST.
- Délgué au secrétaire général la compétence de procéder au paiement individuel d'heures supplémentaires, à concurrence d'un montant de CHF 5'000.-.

Dans le même esprit, et sous l'angle plus particulier de la mise en œuvre progressive d'un guide relatif au « Système de contrôle interne communal », le Conseil administratif a décidé d'adopter, lors de sa séance du 9 janvier, une « Charte Éthique » y afférente.